



TROPHEE TSIRELLE

Concours National de Danse Classique

Le Trophée Tsirelle est le **seul concours pédagogique** existant en France.

Ce concept a été initié en 2006 par Florence Letessier, créatrice du concours.

Ses critères sont **très différents** de ceux de tous les autres concours.

Il défend la VALEUR DU TRAVAIL de la danse classique, la QUALITE de l'enseignement qui est prodigué aux élèves **amateurs**, quel que soit leur niveau de pratique, et sachant que, même en catégorie dite pré-professionnelle, ces derniers restent des **élèves en formation et en devenir**, non des professionnels en miniature.

Il ne s'intéresse donc ni aux qualités physiques naturelles des candidats, ni à l'abattage technique et à la performance.

Il défend la beauté et l'esthétique de cet **ART** et le respect de ceux-ci dans sa **transmission** aux amateurs, plus encore si ceux-ci ont des visées professionnelles.

Pour cela les juges du Trophée sont choisis avec soin et sont **OBLIGATOIREMENT** des pédagogues **FORMATEURS** reconnus et expérimentés, et non **UNIQUEMENT** des professionnels à la carrière prestigieuse, qui bien souvent sont à mille lieues de pouvoir juger la pratique amateur !

Il accorde une importance capitale aux **DELIBERATIONS**, qui sont essentielles, et de plus en plus négligées dans la plupart des concours, pour aller plus vite et accueillir plus de monde...

Le Trophée Tsirelle cherche à récompenser, encourager, valoriser, et non sanctionner et décourager les élèves pratiquant la danse classique en amateur.

Il s'adresse aux professeurs soucieux d'évoluer et de progresser, de faire avancer leurs élèves, et non de valoriser leur école avec des médailles bien illusoire...

Pour cela il a été étudié avec soin afin d'être le plus juste possible avec **TOUS** : Trois catégories **DISTINCTES**, avec des variations **ADAPTEES** à chaque niveau.

Face au nombre croissant de candidats, et afin de satisfaire un maximum de demandes, le choix a été fait de passages **par deux** pour les plus jeunes, plutôt que de renoncer aux délibérations, ou accélérer le rythme du concours. Deux juges étant alloués exclusivement à chaque candidat, il n'y a pas de comparaisons fâcheuses.

De plus Le Trophée Tsirelle ose ne pas (sous-prétexte de « *sérieux* ») être avare de récompenses et de médailles, dès lors qu'elles sont jugées méritées ! Pourtant il reste un **CONCOURS**, et bien entendu établit des différences dans ses jugements, selon les critères bien définis expliqués plus haut.

Tous les candidats sont récompensés et respectés. Tous ont la même valeur à nos yeux, quel que soit leur résultat. Il y a neuf niveaux de récompenses, qui permettent un **classement gradué**, de la manière la plus juste possible. Bien sûr il ne faut pas nier l'inévitable part de subjectivité qu'il y a dans tout jugement humain, surtout lorsqu'il s'agit d'un Art. Ainsi quel que soit le concours, il faut toujours relativiser un résultat.

Celui-ci n'est que l'appréciation d'un moment.....

Le Trophée Tsirelle se déroule habituellement en Novembre, en deux sessions :

SUD à Lourdes (65)

NORD à Nogent-sur-Marne (94)

NOUVEAU : Les deux concours, **SUD ET NORD**, sont ouverts aux candidats individuels à partir de 6 ans et sans limite d'âge, ainsi qu'aux **DUOS ET GROUPES CLASSIQUES ET NEO-CLASSIQUES.**

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : *CATEGORIES*

Le concours individuel comporte 3 catégories distinctes :

LOISIR - PASSION - PREPARATION PROFESSIONNELLE

CATEGORIE LOISIR :

Pour les élèves pratiquant peu la danse, ou n'ayant pas un niveau très avancé, ou n'ayant pas de facilités.

CATEGORIE PASSION :

Pour les élèves pratiquant la danse plus souvent et régulièrement, ou ayant davantage de capacités. En aucun cas cette catégorie ne doit être assimilée à une catégorie « Pré-pro ». Elle n'est pas notée plus sévèrement qu'en loisir. Les variations sont plus élaborées. Il revient au professeur de juger quelle variation est en adéquation avec le niveau et les capacités de son élève.

Elle n'est pas destinée aux élèves pratiquant la danse quotidiennement ou en horaires aménagés.

Ceux-ci doivent se présenter en :

CATEGORIE PREPARATION PROFESSIONNELLE.

CATEGORIE DUOS/TRIOS

Chorégraphie libre en costumes de 2'30 maximum

CATEGORIE GROUPES

Chorégraphie libre en costumes de 3'30 maximum

Article 2 : *CONTENU DES EPREUVES*

LOISIR ET PASSION : VARIATION IMPOSEE, à apprendre sur support numérique.

LES IMPOSES SONT OBLIGATOIREMENT A COMMANDER SUR LE SITE. VOIR RUBRIQUE CORRESPONDANTE.

LES VARIATIONS IMPOSEES SONT LA PROPRIETE DU TROPHÉE TSIRELLE.

IL EST RIGOREUSEMENT INTERDIT DE LES UTILISER DANS D'AUTRES CONCOURS.

Les variations sont étudiées pour convenir au niveau de l'ensemble des élèves, et pour servir d'OUTIL de TRAVAIL adapté et évolutif.

Les difficultés techniques sont volontairement limitées, afin de mettre l'accent sur la qualité du mouvement et du placement plutôt que sur la performance.

Pour les GARCONS : il convient d'adapter l'imposé. Dans le cas où l'imposé n'est vraiment pas adaptable, et à partir du niveau **ETUDE**, une variation libre sera autorisée, sur demande, la durée et les difficultés techniques de celle-ci devant correspondre **exactement** à l'imposé.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'AUGMENTER LES DIFFICULTES DES VARIATIONS IMPOSEES. IL EST EN REVANCHE TOLERE SANS PENALITE D'ALLEGER UNE DIFFICULTE QUI POSERAIT UN VRAI PROBLEME POUR L'ELEVE (1 TOUR AU LIEU DE DEUX, UN SAUT NON BATTU, PAR EXEMPLE, SANS QUE CELA MODIFIE BIEN SÛR LA VARIATION)

PASSION AVANCE, EXCELLENCE, ELITE et PRE-PRO : VARIATION LIBRE : durée maximum : 1 mn 45

Costume autorisé, en rapport étroit avec la musique et le style de la variation. Le costume ne doit pas cacher le bas de jambe (MAXIMUM AU-DESSUS DU GENOU)

Accessoire autorisé s'il n'est pas limitant pour le travail des bras.

Répertoire autorisé en pré-pro 3 et Elite

REPertoire : ATTENTION ! A la demande des juges du Trophée Tsirelle, il est rigoureusement interdit de mélanger des versions, tant sur le plan musical que chorégraphique, de même que de ralentir la musique. Il vous faudra préciser la version choisie. Le choix d'une variation du répertoire doit bien être adapté au niveau de l'élève qui doit avoir la capacité d'en assumer à la fois l'interprétation, le style et la technique !

Article 3 : *NIVEAUX*

NIVEAU	LOISIR Age au 30 novembre de l'année	N° musique	PASSION Age au 30 novembre de l'année	N° Musique	Préparation Professionnelle Age au 30 novembre de l'année
<i>POUSSINS</i>	<i>6 / 7 / 8</i>	1			< à 13 ans Catégorie 1 Variation libre sur ½ ptes*
<i>PREMIERS PAS</i>	<i>9 / 10</i>	2	<i>8 / 9 / 10</i>	10	
<i>JEUNES TALENTS</i>	<i>11 / 12</i>	3	<i>10 / 11 / 12</i>	11	De 13 à 15 ans Catégorie 2 Variation libre sur pointes *
<i>AVENIR</i>	<i>12 / 13</i>	4	<i>12 / 13</i>	12	
<i>ETUDE</i>	<i>13 / 14</i>	5	<i>13 / 14</i>	13	A partir de 16 ans Catégorie 3 Variation libre sur pointes* Répertoire autorisé
<i>ESPOIR pointes</i>	<i>13 / 14 / 15</i>	6	<i>13 / 14 / 15</i>	14	
<i>JUNIOR</i>	<i>15 / 16</i>	7	<i>15 / 16</i>	15	
<i>SUPERIEUR pointes</i>	<i>16 & plus</i>	8	<i>16 & plus</i>	16*	* = en costume
<i>AVANCE</i>	<i>17 & plus</i>	9	<i>16 & plus</i>	Libre*	
<i>EXCELLENCE pointes</i>			<i>17 & plus</i>	Libre*	
<i>ELITE</i>	Pour les médaillés or en avancé ou excellence passion ½ pointes ou pointes			Libre*	

ATTENTION CHAQUE ECOLE NE PEUT PRESENTER QUE 4 CANDIDATS MAXIMUM PAR NIVEAU !!

Article 4 : *PARTICULARITES*

*Les candidats de la catégorie **Loisir** ayant obtenu au Tsirelle de l'année précédente **LES FELICITATIONS** devront **OBLIGATOIREMENT** se présenter en catégorie **PASSION**.*

*Les candidats de la catégorie **Passion** ayant obtenu **LES FELICITATIONS** devront se présenter en Pré-Pro, sur avis du jury, cela leur sera précisé lors de la remise des prix.*

Les candidats ayant obtenu en loisir ou en passion une MEDAILLE D'OR, (ou un 1^{er} PRIX pour les niveaux n'ayant pas de médailles) devront **OBLIGATOIREMENT** se présenter dans le niveau au-dessus - dans ce cas la dérogation d'âge est automatique - ou dans la catégorie au-dessus (passion ou pré-pro). Le niveau Poussins (mentions) n'est pas concerné

LES CANDIDATS DES GROUPES : *POUSSINS – 1ers PAS – JEUNES TALENTS & AVENIR LOISIR* ainsi que *1ers PAS & JEUNES TALENTS PASSION* SE PRESENTENT PAR DEUX LE JOUR DU CONCOURS.

Deux juges sont alloués à chaque candidat.

**TROPHÉE NORD UNIQUEMENT, SI CELUI-CI A LIEU SUR DEUX JOURS :
MAXIMUM 12 CANDIDATS PAR ECOLE, 18 dans le cas d'un professeur exerçant dans plusieurs écoles.
Si le trophée Nord a lieu sur trois jours, il n'y aura pas de limite par école, MAIS :**

CHAQUE ECOLE NE PEUT PRESENTER PLUS DE 4 CANDIDATS DANS UN MÊME NIVEAU.

Au Nord comme au Sud, selon la capacité d'accueil, les NIVEAUX sont limités en nombre. Par exemple, Il pourra y avoir encore de la place en Etude loisir, mais plus en étude Passion.

Article 5 : **TENUE**

Loisir et Passion : justaucorps ou tunique sans manches, couleur libre.

Si jupette, celle-ci doit être **courte (AU RAS DE L'ENTREJAMBE)**, et **correctement ajustée à la taille et non sur les hanches**. Décorations légères autorisées.

COSTUME en Supérieur et Avancé Passion, Excellence, Elite et Pré-Pro. Veiller à ce que celui-ci soit en rapport étroit avec la musique et le style de la variation.

Attention, pas de jupes en-dessous du genou, les jambes doivent être visibles !

Accessoires : Autorisés à la condition qu'ils ne limitent pas le travail des bras.

Pour les garçons : tee-shirt blanc moulant, A L'INTERIEUR DU COLLANT, collant blanc ou gris **avec ELASTIQUE DE TAILLE**, cycliste noir autorisé, pas de collant ni de chaussons noirs.

Article 6 : **JURY**

Il est composé de personnalités éminentes du monde de la Danse, pédagogues expérimentés et reconnus pour leurs résultats et leur connaissance réelle de la danse classique amateur, tout autant que professionnelle. L'observateur vérifie la cohérence de la notation et le respect du règlement par les professeurs et les candidats (tenue, contenu des variations...)

Toute entorse au règlement représente des points de pénalité.

Comme dans tous les concours, les décisions du jury sont sans appel !

Critères de notation :

La **PROPRETE**, le **PLACEMENT**, la **LISIBILITE** des pas exécutés, la **COORDINATION**, la **MUSICALITE**, l'**HARMONIE** et l'**ESTHETIQUE**, la mise en valeur de l'élève **PAR RAPPORT A SES CAPACITES**.

L'abattage technique n'est ni recherché ni valorisé dans ce concours !

En pré-pro s'ajoutent : le potentiel physique, le raffinement du travail technique, les qualités artistiques (interprétation-présence...)

Les juges du concours 2025 :

M^{mes} Isabelle Cividino, Virginie Cosnier, Jacqueline Coulouarn, Loula Dombrowski, Juliette Gernez, Magali Guerry, Isabelle Riddez, Barbara Schwarz, Violetta Sidorenko,
M^{rs} Philippe Anota, Pascal Cyprien, Olivier Letu, Pierre Vialatte

Article 7 : **RECOMPENSES**

Tous les candidats sont appelés sur scène et reçoivent un diplôme, ainsi qu'une médaille, selon leur classement.

Le prix attribué sera fonction de la moyenne des notes obtenues et après délibération.

A partir d'Etude Loisir et Avenir Passion		1ers pas - jeunes talents Loisir et Passion Avenir loisir	Tous niveaux	
18	MEDAILLE D'OR avec FELICITATIONS	1 ^{er} PRIX avec FELICITATIONS	13	1 ^{ère} MENTION
17	MEDAILLE D'OR à l'UNANIMITE	1 ^{er} PRIX Unanimité	12	2 ^{ème} MENTION
16	MEDAILLE D'OR	1 ^{er} PRIX	11	3 ^{ème} MENTION
15	MEDAILLE D'ARGENT	2 ^{ème} PRIX	10	
14	MEDAILLE DE BRONZE	3 ^{ème} PRIX	<10	ACCESSIT

Pour les candidats de la catégorie **POUSSINS**, il n'y a pas de notes, mais des mentions : **TRES BIEN AVEC UNANIMITE** ou **FELICITATIONS** – **TRES BIEN** – **BIEN** – **ASSEZ BIEN**

Dans chaque catégorie (loisir-Passion-Pré-Pro), est décerné le Grand Prix du Jury, au candidat ou à la candidate ayant obtenu la meilleure moyenne et après délibération en cas d'ex aequo.

En Loisir le Grand Prix recevra un chèque de 50€

En Passion, un chèque de 100€ & En Pré-Pro, un chèque de 150€

Sont décernés également des Prix spéciaux, ou Coups de Cœur du Jury, des stages, des cadeaux offerts par nos boutiques et marques partenaires, par nos photographes...

Le Prix Spécial Trophée Tsirelle est attribué par la direction du concours avec un chèque de 50€.

Article 8 : *ACCUEIL DU PUBLIC*

Entrée du public : 10 €

Gratuit pour les participants et pour leurs professeurs.

La billetterie se tient uniquement le jour du concours. Pas de réservations !

Les applaudissements sont autorisés. Attention ! Tout débordement serait préjudiciable au candidat.

Il est formellement interdit de boire ou de manger dans une salle de spectacle !

Tout mouvement dans la salle pendant le passage des candidats est interdit.

Entrées et sorties se font exclusivement entre deux catégories, c'est-à-dire environ toutes les demi-heures.

Cette consigne est indispensable au respect et au confort des candidats !

Les parents et les professeurs sont tenus de veiller au respect des lieux par les candidats.

PHOTOS

Elles sont rigoureusement interdites.

Le concours est photographié par des professionnels.

Des bons de commande seront à votre disposition.

Tout cliché du concours pourra être utilisé par l'association sur son site ou autre.

Il sera toléré que les parents qui le souhaitent filment leur enfant et seulement celui-ci. Un trop grand nombre d'écrans dans la salle de spectacle, très gênants pour le public et les danseurs, nous contraindront à suspendre cette autorisation !

Photographe du Trophée Nord : David Herrero - info@davidherrero.com

Photographe du Trophée Sud : Eric Aznar - aznar.eric@neuf.fr

Article 9 : *CONDITIONS DE PARTICIPATION*

Les candidats sont tous présentés par leur ECOLE. Il n'y a pas de candidats libres.

Toute communication avec la direction du concours doit passer par le professeur.

Il ne sera pas répondu individuellement aux parents et candidats.

Inscription par candidat individuel : 50€

Duo : 40 € - Groupe : 15 € par danseur

TOUTES LES INSCRIPTIONS D'UNE ECOLE DOIVENT ETRE REGROUPEES EN UN SEUL CHEQUE !

Les dossiers comportant des chèques individuels seront refusés.

EN AUCUN CAS, MEME POUR RAISON MEDICALE, LES FRAIS D'INSCRIPTION NE SERONT REMBOURSES.

Article 10 : *DOSSIER D'INSCRIPTION*

CELUI-CI EST ENVOYE AVEC LES VARIATIONS IMPOSEES SUR LA CLE USB

Date d'ouverture des inscriptions : 1^{er} juillet

Date LIMITE ABSOLUE de RECEPTION DES INSCRIPTIONS :

NORD : 12 SEPTEMBRE 2025

SUD : 12 OCTOBRE 2025

Mais les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de candidats sera atteint. La clôture sera immédiatement signalée sur le site et les dossiers parvenus entre temps seront retournés.

Attention tel & Email sont exclusivement réservés aux PROFESSEURS

Tel : 06-10-88-53-26

Mail : fletessier@wanadoo.fr

Adresse courrier : Trophée Tsirelle – Florence Letessier – 17, rue Lahitte 65460 BOURS